

Séance du 12 mai 2026
DL-2026-056

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 mars 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

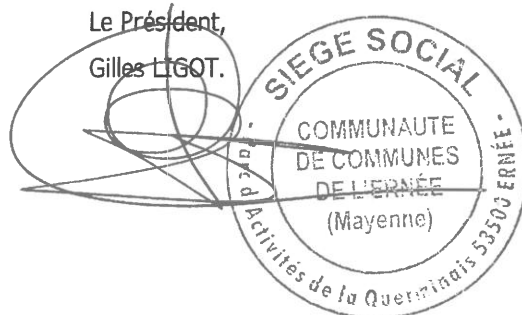
La Secrétaire de séance,

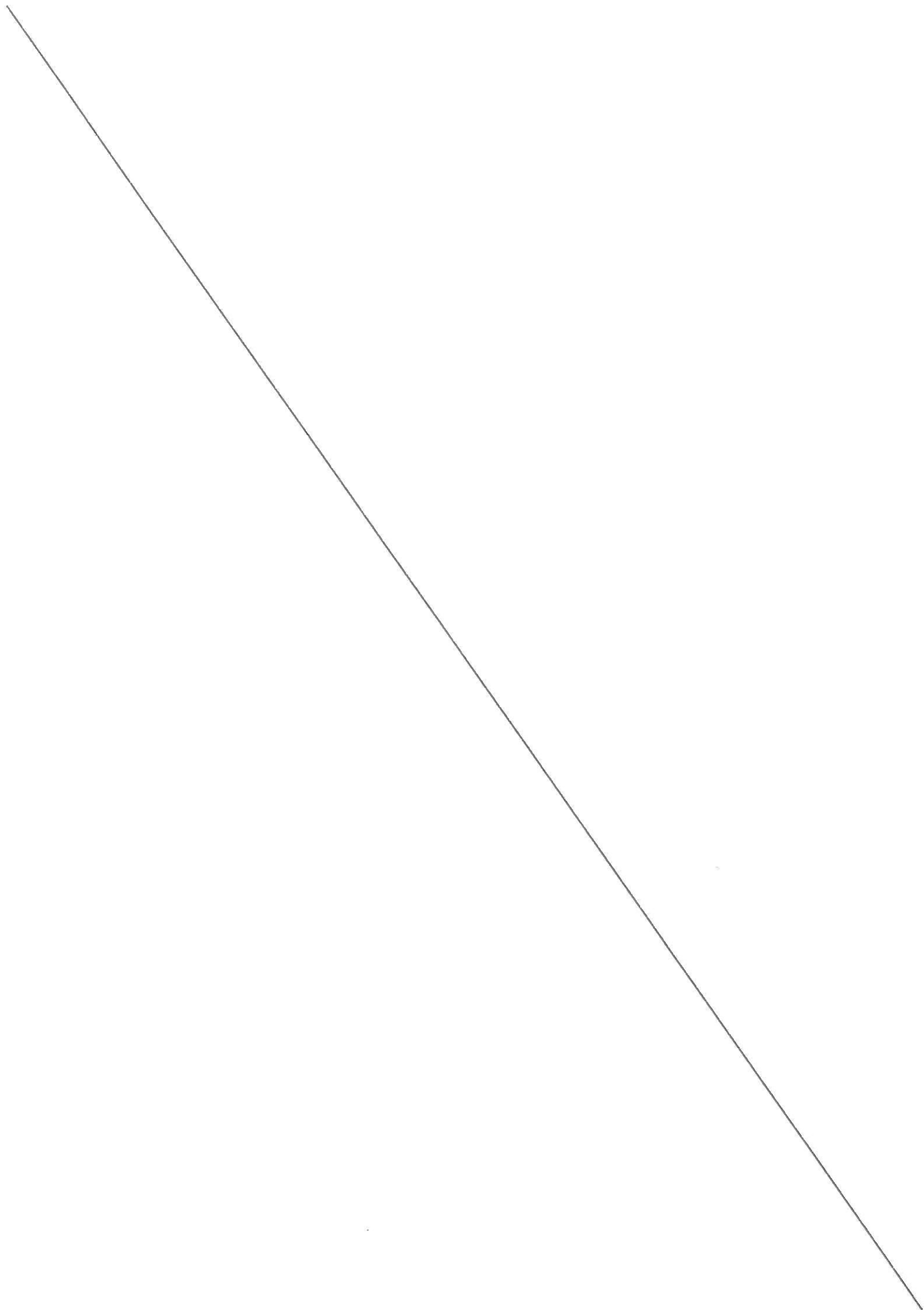
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-057

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

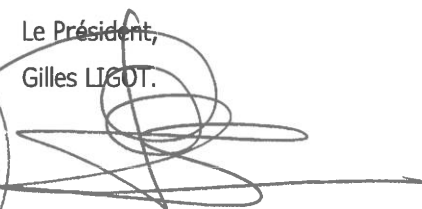
La Secrétaire de séance,

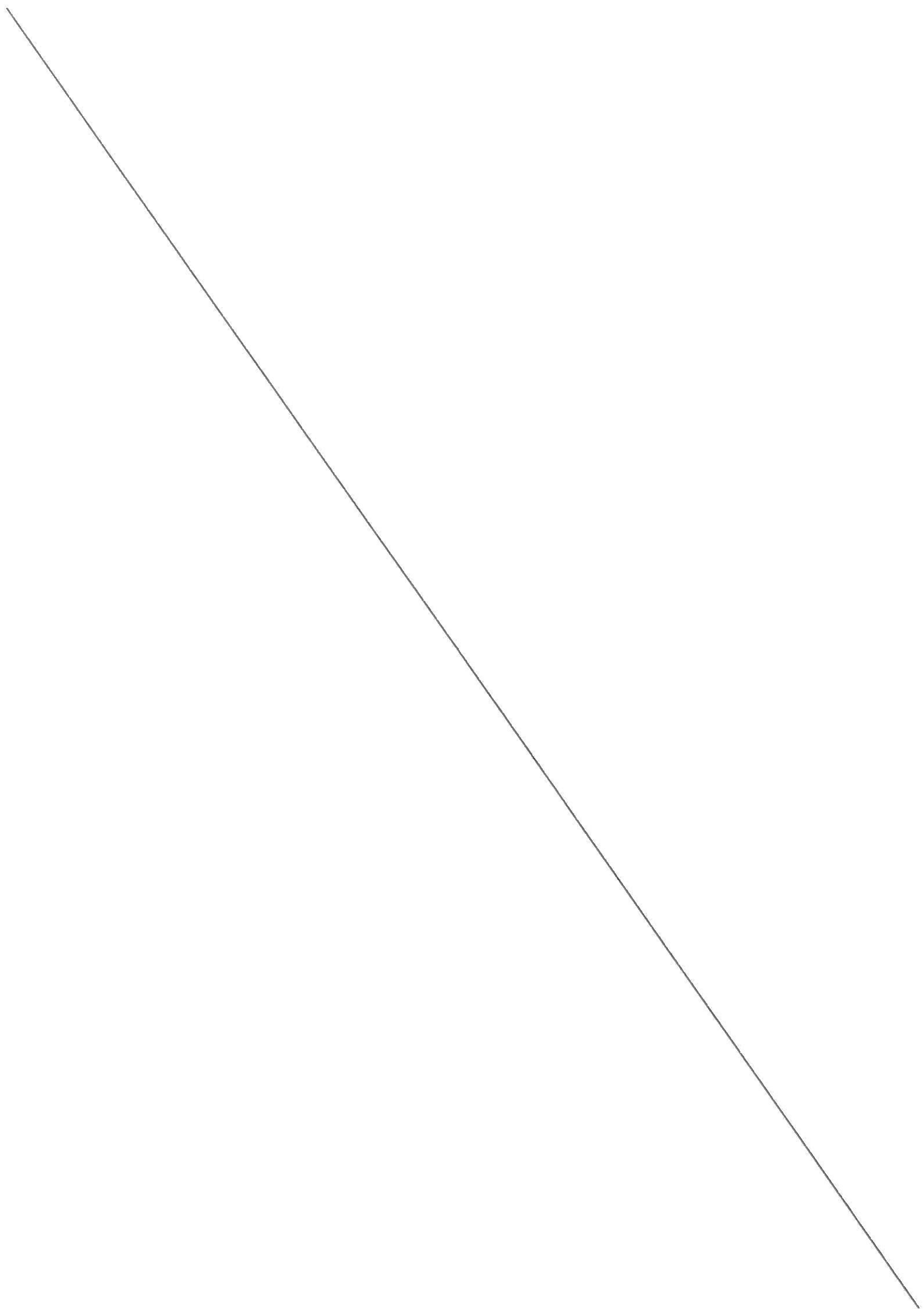
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-058

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2302 : CREATION DE 7 COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES ET DEFINITION DES REGLES DE COMPOSITION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de créer les commissions thématiques qui se réuniront tout au long du mandat

CONSIDERANT que ces commissions doivent permettre d'associer les élus communautaires à la préparation des décisions, d'approfondir les questions sectorielles relevant des compétences de l'EPCI, de favoriser un travail transversal et concerté entre les communes membres, d'émettre des avis, la décision finale restant du rôle du conseil communautaire,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer librement le nombre, l'intitulé et le champ de compétences des commissions

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DECIDE** la création des 7 commissions thématiques suivantes

Commission 1	Economie, Emploi et Tourisme
Commission 2	Conseil d'exploitation eau et assainissement <i>Conformément aux statuts de la régie communautaire, le Conseil d'exploitation sera composé de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants</i>
Commission 3	Culture et AquaFitness
Commission 4	Urbanisme et Habitat
Commission 5	Cohésion sociale
Commission 6	Gestion et valorisation des déchets
Commission 7	Développement durable

→ PRECISE, les règles de compositions suivantes :

- Ouverture aux conseillers municipaux,
- Chaque élu communautaire doit rejoindre une commission et un élu ne peut être membre de plus de 2 commissions,
- A l'exception du conseil d'exploitation eau et assainissement, le nombre de représentants est fixé à 20 et la composition devra veiller à respecter l'équilibre suivant :

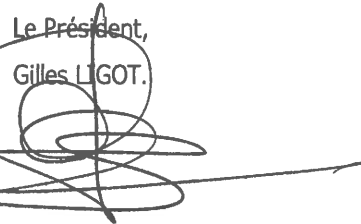
Commune	Elus/commission
ANDOUILLE	2
CHAILLAND	1
ERNEE	3
JUVIGNE	1
LA BACONNIERE	2
LA BIGOTTIERE	1
LA CROIXILLE	1
LA PELLERINE	1
LARCHAMP	1
MONTENAY	1
SAINT DENIS DE GASTINES	2
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1
SAINT HILAIRE DU MAINE	1
SAINT PIERRE DES LANDES	1
VAUTORTE	1

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 12 mai 2026 DL-2026-059

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) : COMPOSITION, PARITARISME ET RECUEIL DU VOTE DES REPRESENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

CONSIDERANT les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 102 agents, soit 50 femmes (49.02%) et 52 hommes (50.98%),

CONSIDERANT qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents et que cette instance est chargée de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;

CONSIDERANT que dans la fourchette d'effectifs entre 50 et moins de 200 agents, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

- **INSTITUE** un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat,
- **FIXE** au nombre de 3 les représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires),
- **FIXE** au nombre de 3 les représentants titulaires de la collectivité du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires)
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à ester en justice, avec éventuellement l'aide d'un avocat pour tout litige lié aux élections professionnelles.

→CHARGE monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT,



Séance du 12 mai 2026 DL-2026-060

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

VU la délibération du conseil communautaire DL-2022-058 en date du 3 mai 2022 portant création d'un Comité Technique local commun à la Communauté de communes et au CIAS de l'Ernée et fixant le nombre de représentants,

VU la délibération DL-2026- XXX en date du 5 mai 2026 portant sur la composition, le paritarisme et le recueil du vote des représentants de l'employeur,

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** l'installation de façon permanente et pour la durée de la mandature, le collège des élus au Comité Technique de la Communauté de communes de l'Ernée comme détaillé ci-dessous :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Gilles LIGOT	Fernand COGET
Matthieu GAUTIER	Bruno ROULAND
Aude ROBY	Claudine DAUGUET

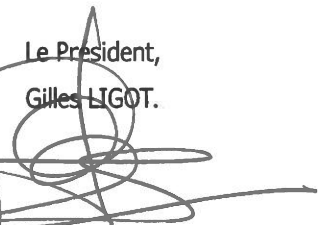
→ **CHARGE** monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-061

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-1 et suivants,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au CNAS pour l'ensemble du personnel communautaire,

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** la désignation des personnes suivantes afin de siéger dans les instances du CNAS :

Représentant des élus	Représentants des agents
Matthieu GAUTIER	Mélodie CERTENAIS

→ **CHARGE** monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

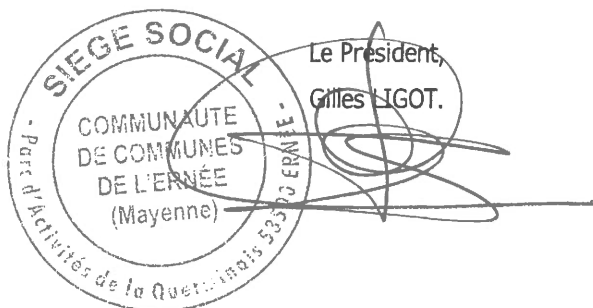
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

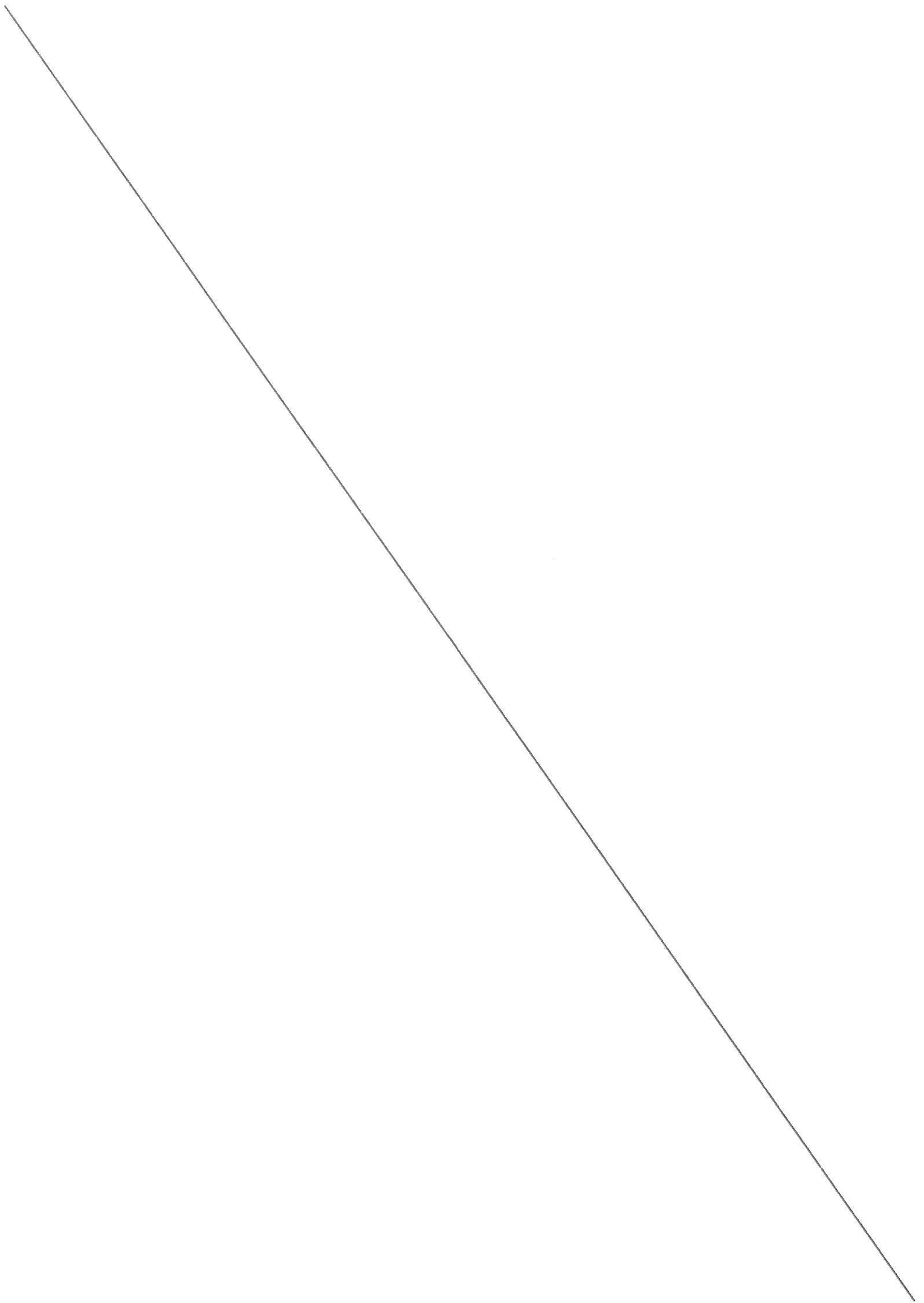
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER







Séance du 12 mai 2026 DL-2026-062

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A LA COMMISSION BUDGET ANNEXE "TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ULTIMES" - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération du 15 décembre 2022 autorisant le président du Conseil Départemental à signer la convention de transfert de la compétence « Traitement des déchets ménagers ultimes » avec la Communauté de communes de l'Ernée

VU la délibération N° DL 2022-178, du 20 décembre 2022 approuvant la convention de transfert de la compétence « Traitement des déchets Ménagers Ultimes » avec le Département de la Mayenne.

VU la délibération N° DL 2025-122 du 12 novembre 2025, approuvant l'avenant n°1 de la convention de transfert de la compétence « Traitement des déchets Ménagers Ultimes » avec le Département de la Mayenne

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser le traitement des déchets ménagers ultimes sur tout le département de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat les membres suivants pour le représenter au sein de la commission du budget annexe « Traitement des Déchets Ménagers Ultimes » du Conseil départemental de la Mayenne :

- David BESNEUX

- Hervé GENDRON

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 12 mai 2026 DL-2026-063

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florina BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N° DL-2017-139, relative à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Communauté de communes, qui prévoit notamment le transfert de la compétence au Syndicat de bassin de l'Ernée sur le bassin hydrographique de l'Ernée,

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2020 portant sur la modification des statuts du Syndicat de bassin de l'Ernée, qui prévoient la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque commune que la Communauté de communes représente, soit 13 titulaires et 13 suppléants.

CONSIDERANT les propositions de désignations d'élus pour siéger au Syndicat de bassin de l'Ernée, faites par les communes concernées par le syndicat de bassin de l'Ernée à savoir :

Andouillé, Chailland, Ernée, Juvigné, La Baconnière, Larchamp, Montenay, La Pellerine, St Denis de Gastines, St Germain le Guillaume, St Hilaire du Maine, St Pierre des Landes et Vautorte,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat les membres suivants pour le représenter au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat de bassin de l'Ernée :

Commune	Titulaire	Suppléant
Andouillé	Bruno ROULAND	Jean-Yves ROMAGNE
La Baconnière	Nicolas FURON	Vincent LEBRETON
Chailland	Didier LEGOT	Emilie GODEAU
Ernée	Jean-François GARNIER	Aurélien BOUHALLIER
Juvigné	Samuel BONNABESSE	Benoit PHARIS
Larchamp	André MOUTEL	Mickaël JEAN

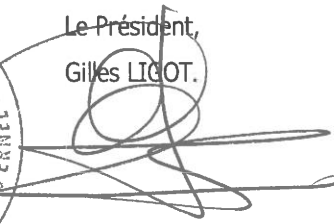
Montenay	Gervais HAMEAU	Sébastien BLIN
la Pellerine	Fernand COGET	Patrick FAVROT
St Denis de Gastines	Alain GOBBE	Guillaume CALVO
St Germain le Guillaume	Aude ROBY	Nolwenn VIVERET
St Hilaire du Maine	Florian BOUILLE	Benny SCETBUN
St Pierre des Landes	Franck FOUSSARD	Emmanuel AZE
Vautorte	Thomas PARIS	Françoise LEMOINE

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-064

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'EAU**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les statuts de l'Agence technique départementale de l'Eau voté par délibération du 9 mai 2011,

VU la délibération N° DL 2017-201, approuvant l'adhésion de la communauté de communes de l'Ernée à l'Agence Technique Départementale de l'Eau

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de l'Eau

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat les membres suivants pour le représenter au sein de l'assemblée délibérante de l'Agence Technique Départementale de l'Eau : Aude ROBY et Gervais HAMEAU.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

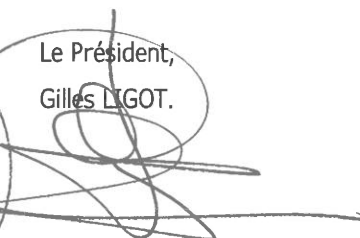
La Secrétaire de séance,

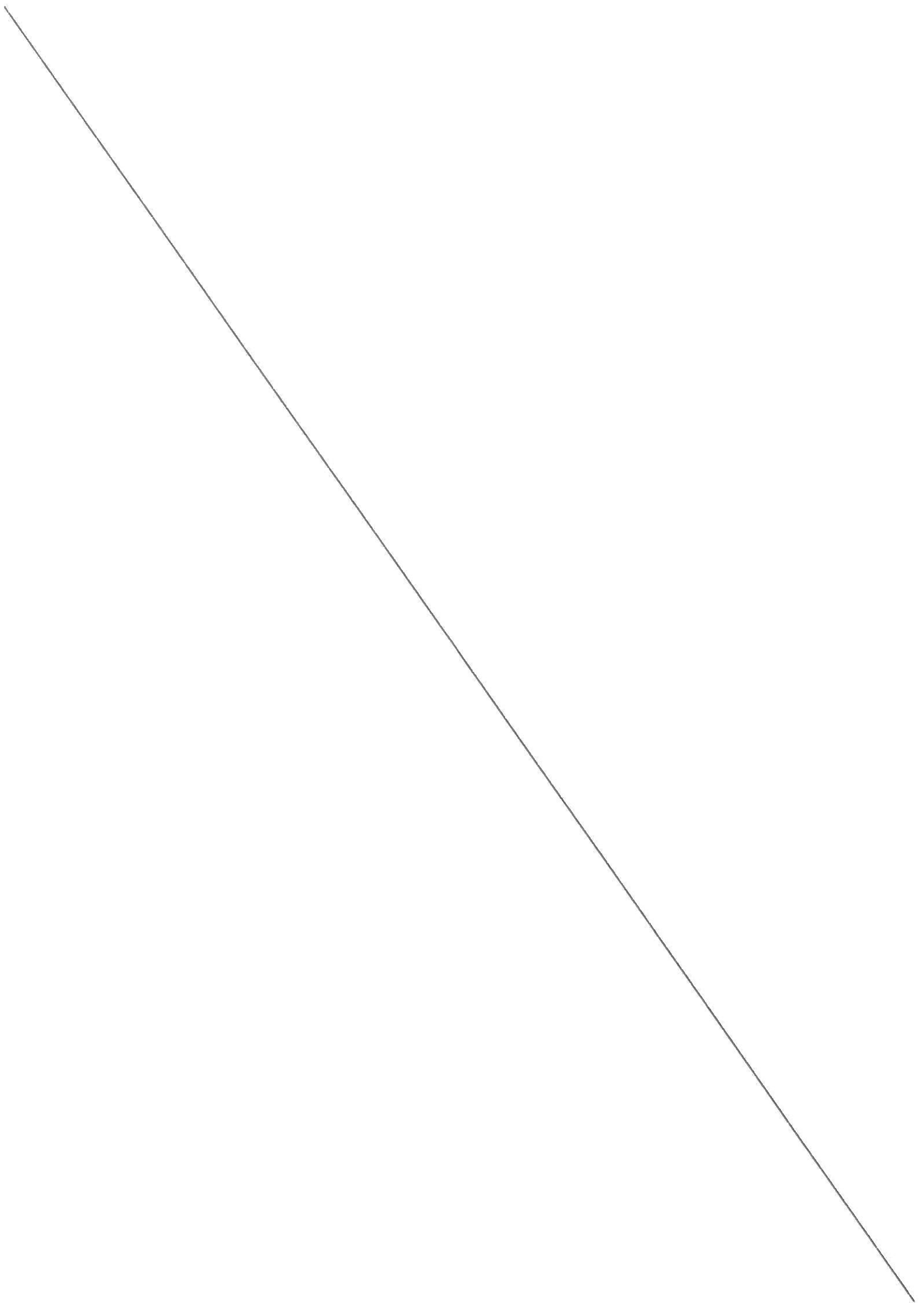
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-065

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DU COUESNON

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 212-29 et R 212-30 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT le courrier de la Sous-Préfecture de Fougères-Vitré du 24 mars 2026, sollicitant la désignation d'un membre de la Communauté de communes de l'Ernée pour siéger à la Commission locale de l'Eau du bassin du Couesnon,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat Joannick LEBON pour représenter la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin du Couesnon.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

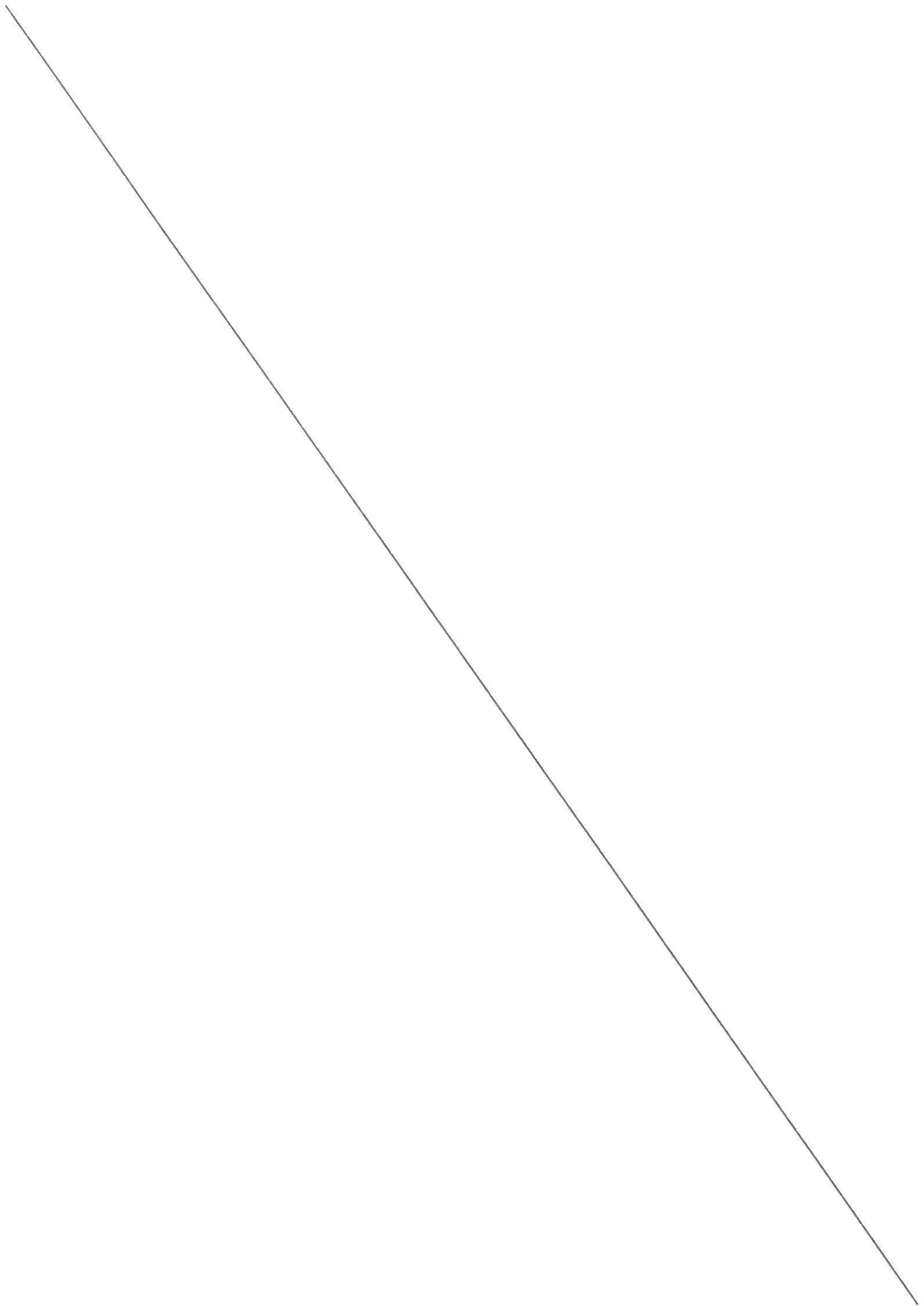
La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-066

Date de convocation : 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A L'AGENCE
D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA)**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2024-173 du 17 décembre 2024 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes de l'Ernée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine,

CONSIDERANT les statuts de l'AURA qui prévoient pour les EPCI membres actifs la désignation d'un représentant par tranche de 30 000 habitants au sein de l'assemblée générale, et d'un représentant par tranche de 50 000 habitants au sein du conseil d'administration

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** Thierry CHRETIEN pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de l'AURA.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

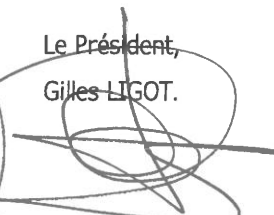
La Secrétaire de séance,

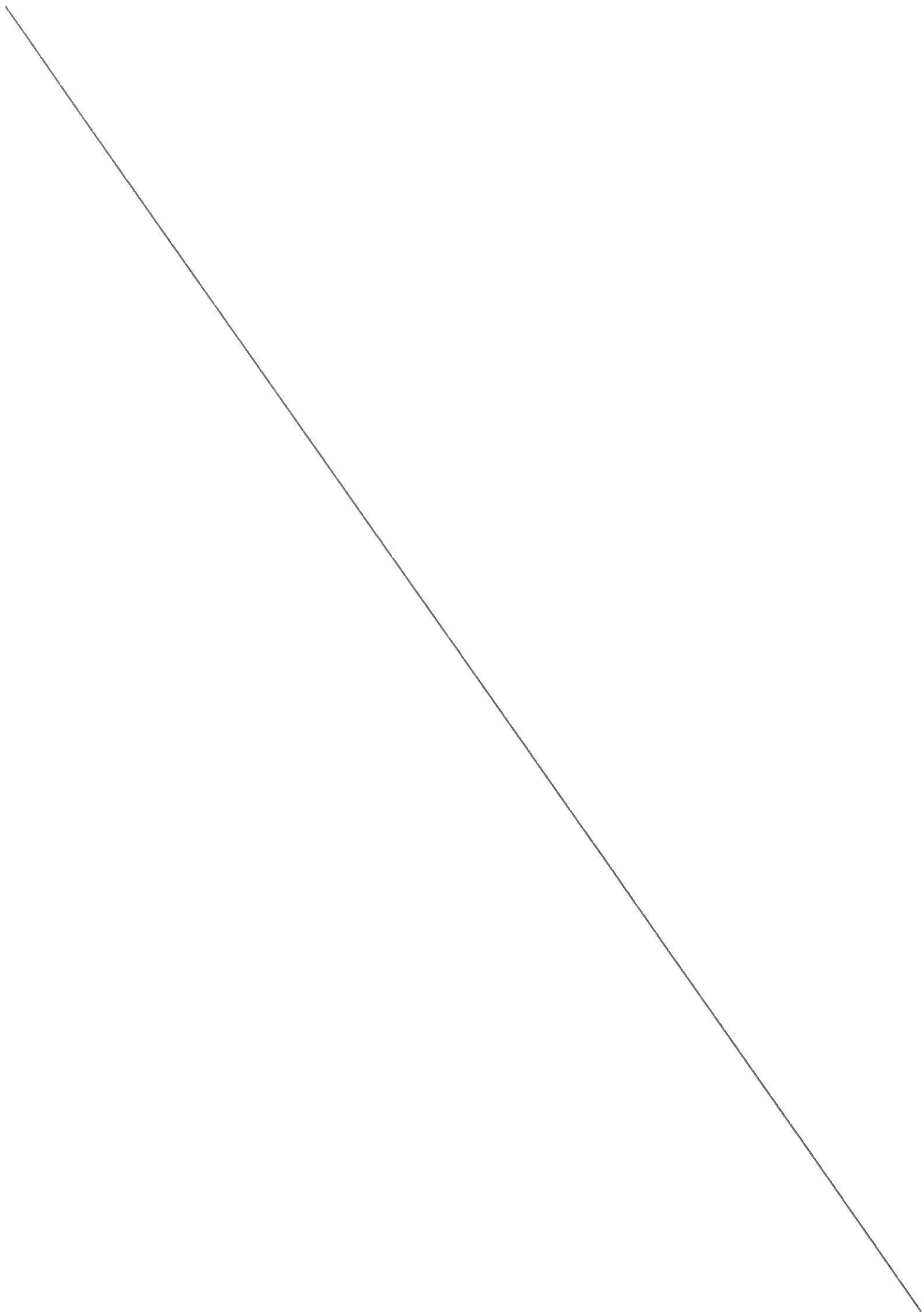
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-067

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COPIL DU PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) - TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (TE53)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2020-191 du 30 novembre 2020, engageant la Communauté de communes dans la démarche mutualisée de production d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) via Territoire d'Energie Mayenne (TE53),

CONSIDERANT les termes de la convention de partenariat sur la constitution, la mise à disposition et la gestion du PCRS de la Mayenne, signée avec le TE53, le Département de la Mayenne et les autres EPCI du département,

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du

5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée au comité de pilotage du Plan de Corps de Rue Simplifié piloté par le Territoire d'Energie Mayenne :

Délégué titulaire	Thierry CHRETIEN
Délégué suppléant	Aurélien BOUHALLIER

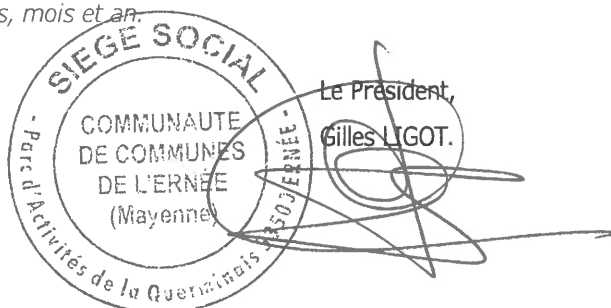
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

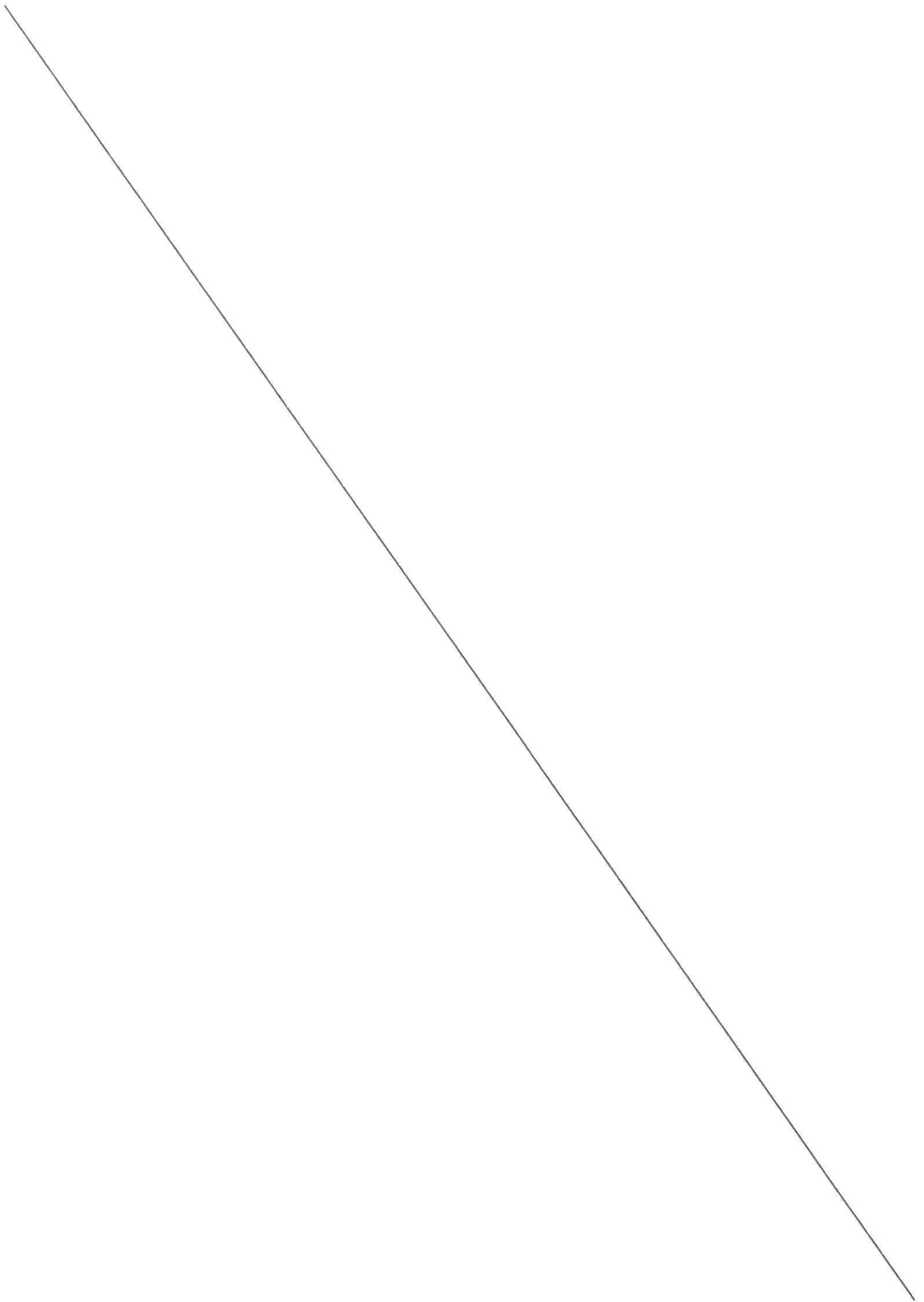
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER







Séance du 12 mai 2026
DL-2026-068

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUPRES D'INITIATIVE MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée, et notamment l'ambition n°1 « Garantir le développement économique du territoire »,

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale d'Initiative Mayenne :

Délégué titulaire	Gilles LIGOT
Délégué suppléant	Bruno ROULAND

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

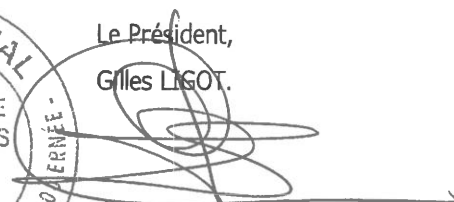
La Secrétaire de séance,

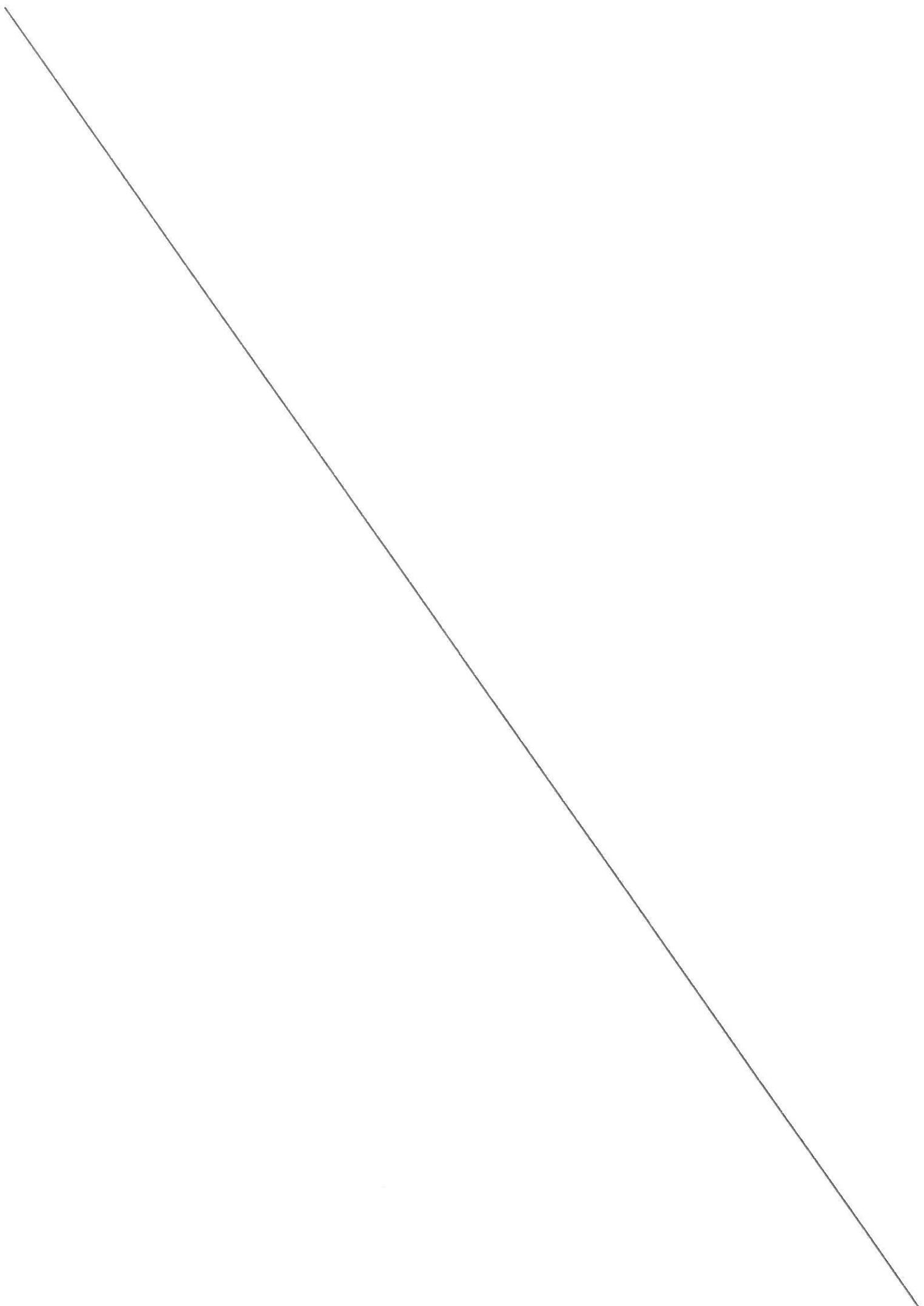
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-069

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE, L'AMENAGEMENT (CEREMA)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

VU la délibération 2022-172 du 20 décembre 2022, actant l'adhésion de la Communauté de communes de l'Ernée au CEREMA,

CONSIDERANT les ambitions et les problématiques de la Communauté de communes de l'Ernée dans de nombreux domaines d'expertise du Cerema,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** Nicolas GARNIER pour représenter la Communauté de communes de l'Ernée au titre de l'adhésion au CEREMA

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

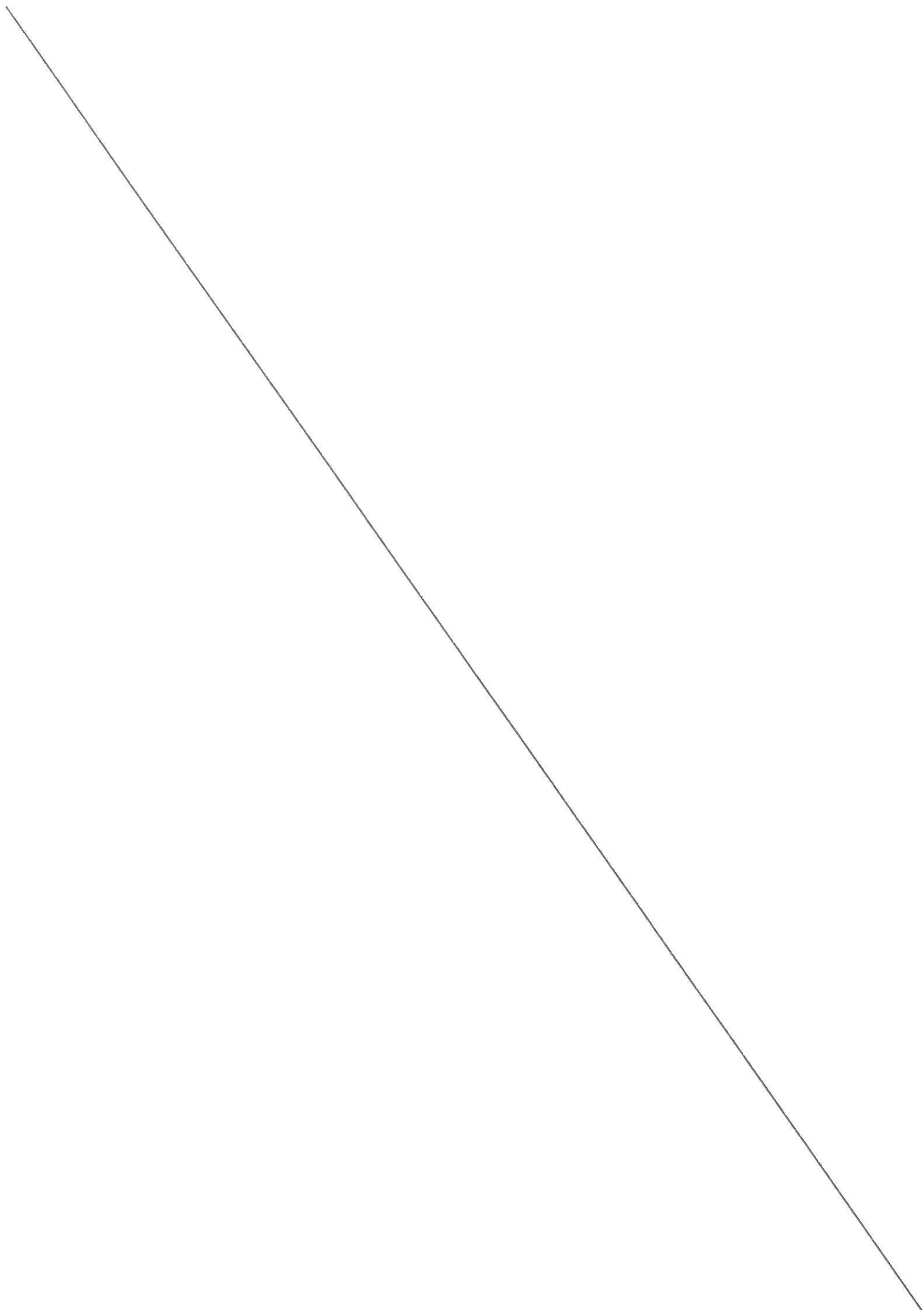
La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-070

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**Mandature 2026-2032 : Désignation Des Représentants De La Collectivité A l'Etablissement
Public Foncier Local (EPFL) Mayenne-Sarthe**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2014-064 du 12 mai 2014, validant l'adhésion de la Communauté de communes à l'Etablissement Public Foncier (EPFL) de la Mayenne,

CONSIDERANT les statuts de l'EPFL Mayenne - Sarthe,

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée à l'EPFL Mayenne-Sarthe :

Délégué titulaire	Gervais HAMEAU
Délégué suppléant	Samuel BONNABESSE

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

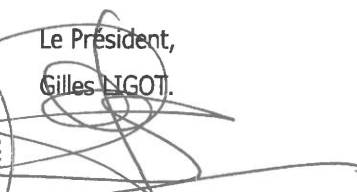
La Secrétaire de séance,

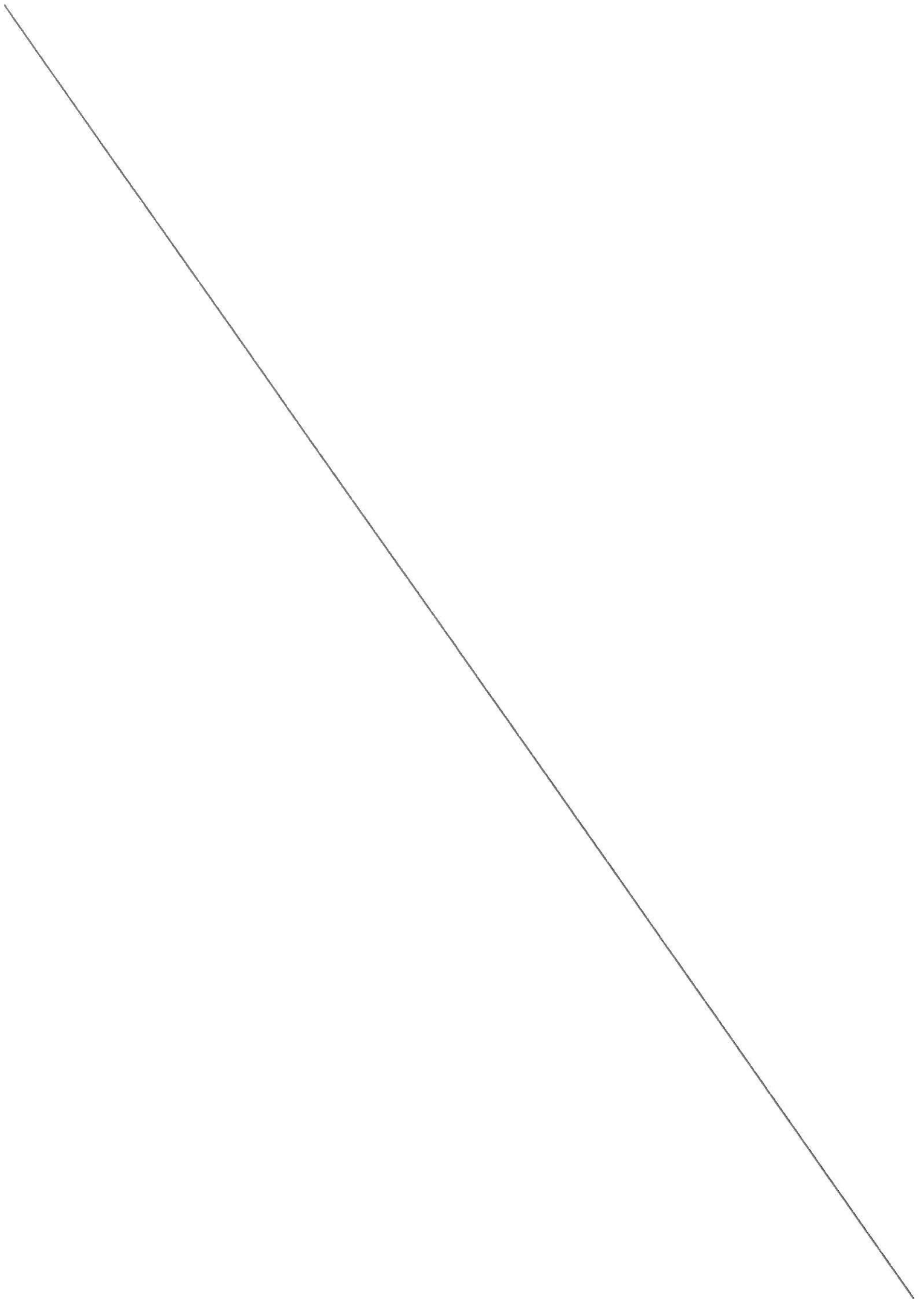
Mme Catherine BOISBOUVIER





Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-071

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COPIL DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) ET AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2025-004 du 4 février 2025, approuvant la convention de partenariat entre les 4 EPCI constituant le Groupe d'Action Locale (GAL) Haute Mayenne, relative au pilotage de la démarche LEADER

CONSIDERANT les termes de ladite convention de partenariat,

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 avril 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée au comité de pilotage du GAL, en complément du Président ou de son représentant élu :

Membre du Bureau	Joannick LEBON
------------------	----------------

→ **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée au comité de programmation LEADER

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Gilles LIGOT	Régis BRAULT
Joannick LEBON	Thierry CHRETIEN
Claudine BRIDIER	Emilie GODEAU

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

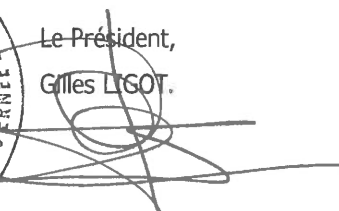
La Secrétaire de séance,

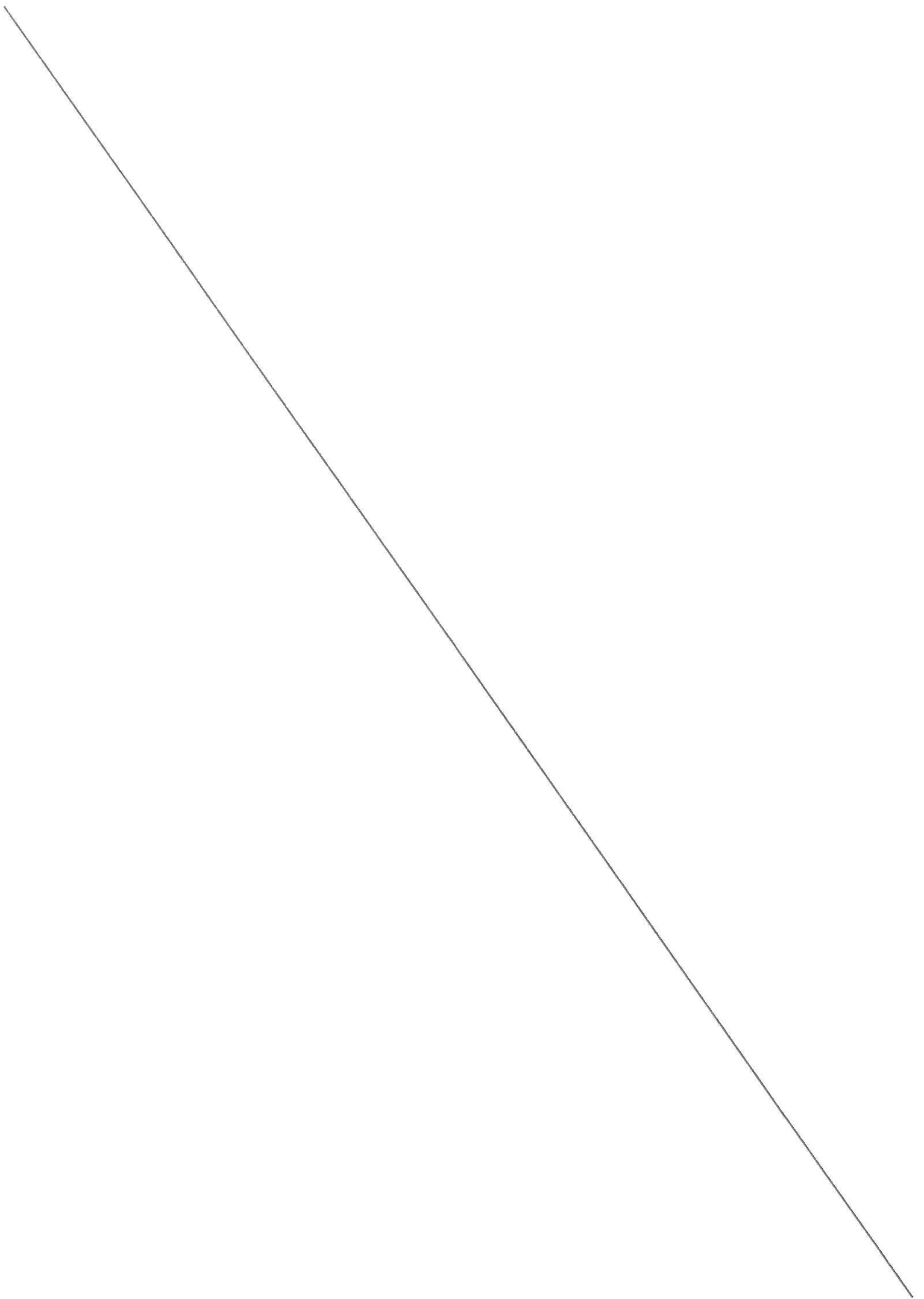
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026 DL-2026-072

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU NORD-OUEST MAYENNAIS (CPTS)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-10, L. 1434-10-1 et R.1434-33 à R.1434-40

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la délibération DL-2023-11 approuvant la mise en place d'un premier Contrat local de santé entre l'Agence régionale de santé, le Conseil départemental de la Mayenne, le CIAS de l'Ernée et la Communauté de communes du Bocage mayennais

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que l'assemblée générale constitutive de la CPTS du Nord-Ouest Mayennais, association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 a validé le 3 février 2022 la composition de son Conseil d'administration en quatre collèges dont celui des élus et associations d'usagers

CONSIDERANT que le portage conjoint du Contrat local de santé par les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage mayennais confère à l'intercommunalité une légitimité particulière dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales de santé,

CONSIDERANT, au regard de ce contexte, l'intérêt de représenter la Communauté de communes de l'Ernée au sein du Conseil d'administration de la CPTS,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

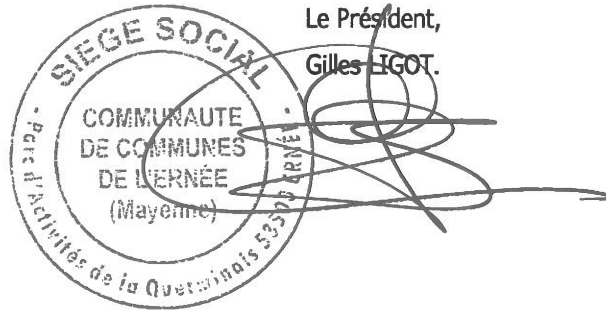
→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l'élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil d'administration de la Communauté professionnelle territoriale de santé du nord-ouest mayennais : Samuel BONNABESSE.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 19 mai 2026 DL-2026-073

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE (CTS)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-10 et suivants relatifs à l'organisation territoriale de la politique de santé et aux dispositifs de démocratie sanitaire,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui promeut une gouvernance territorialisée et partenariale des politiques de santé,

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du Conseil territorial de santé,

VU la délibération DL-2023-11 approuvant la mise en place d'un premier Contrat local de santé entre l'Agence régionale de santé, le Conseil départemental de la Mayenne, le CIAS de l'Ernée et la Communauté de communes du Bocage mayennais,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée, en tant qu'acteur territorial de proximité, intervient dans le champ de la santé, de la prévention, de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics,

CONSIDERANT que le portage conjoint du Contrat local de santé par les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage mayennais confère à l'intercommunalité une légitimité particulière dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales de santé,

CONSIDERANT l'importance de la concertation territoriale pour assurer la cohérence et l'efficacité des politiques de santé entre le Projet régional de santé arrêté par l'ARS des Pays de la Loire et le Contrat local de santé porté par les Communauté de communes de l'Ernée et du Bocage mayennais

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de communes de l'Ernée de s'inscrire pleinement dans cette instance de démocratie sanitaire,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l'élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil territorial de santé : Gilles LIGOT.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

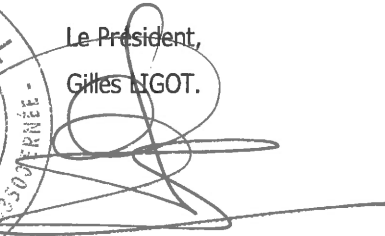
La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 12 mai 2026 DL-2026-074

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A LA CONFERENCE DES ELUS SANTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-10 et suivants relatifs à l'organisation territoriale de la politique de santé et aux dispositifs de démocratie sanitaire,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui promeut une gouvernance territorialisée et partenariale des politiques de santé,

VU le projet régional de santé arrêté par l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,

VU la délibération DL-2023-11 approuvant la mise en place d'un premier Contrat local de santé entre l'Agence régionale de santé, le Conseil départemental de la Mayenne, le CIAS de l'Ernée et la Communauté de communes du Bocage mayennais,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que la Conférence des élus santé du Conseil départemental de la Mayenne constitue une instance politique de réflexion et de concertation permettant d'éclairer les orientations départementales en matière de santé,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée, en tant qu'acteur territorial de proximité, intervient dans le champ de la santé, de la prévention, de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics,

CONSIDERANT que le portage conjoint du Contrat local de santé par les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage mayennais confère à l'intercommunalité une légitimité particulière dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales de santé,

CONSIDERANT que la participation de la Communauté de communes de l'Ernée aux instances départementales de concertation en matière de santé contribue à renforcer la cohérence entre les orientations départementales et les actions conduites à l'échelle intercommunale,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l'élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée à la Conférence des élus santé du Conseil départemental de la Mayenne : Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

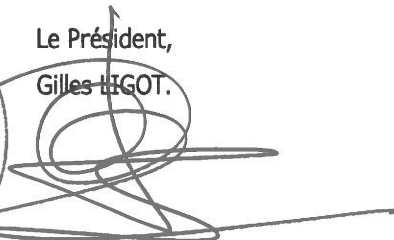
La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LEGOT.



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-075

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'intérêt de représenter la Communauté de communes de l'Ernée au sein de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour agir concrètement en faveur du bien vieillir, valoriser le territoire de l'Ernée, renforcer ses partenariats stratégiques et financiers,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l'élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée à la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

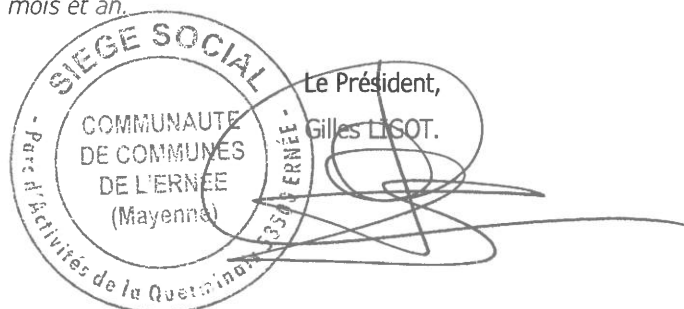
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

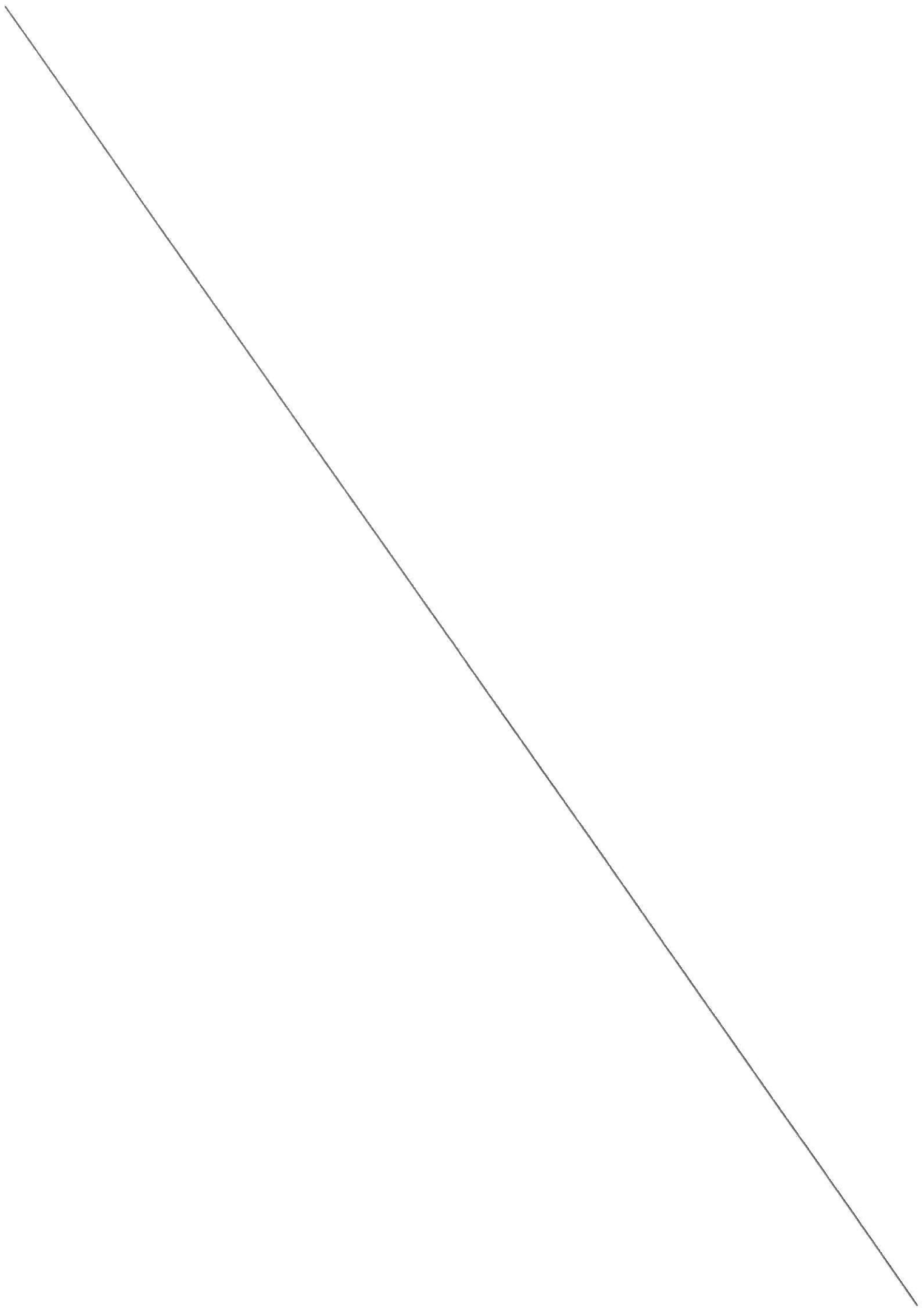
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNEE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNEE -



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-076

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DE LA MAYENNE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

VU la délibération N° DL 2026-037, approuvant la convention de partenariat 2026 à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée et la Mission locale de la Mayenne,

CONSIDERANT les bonnes relations partenariales entre la Communauté de communes de l'Ernée et la Mission locale de la Mayenne pour permettre, en proximité, un accompagnement des 16-25 ans en difficulté d'insertion socioprofessionnelle

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l'élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil d'administration de la Mission locale de la Mayenne : Gilles LIGOT.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

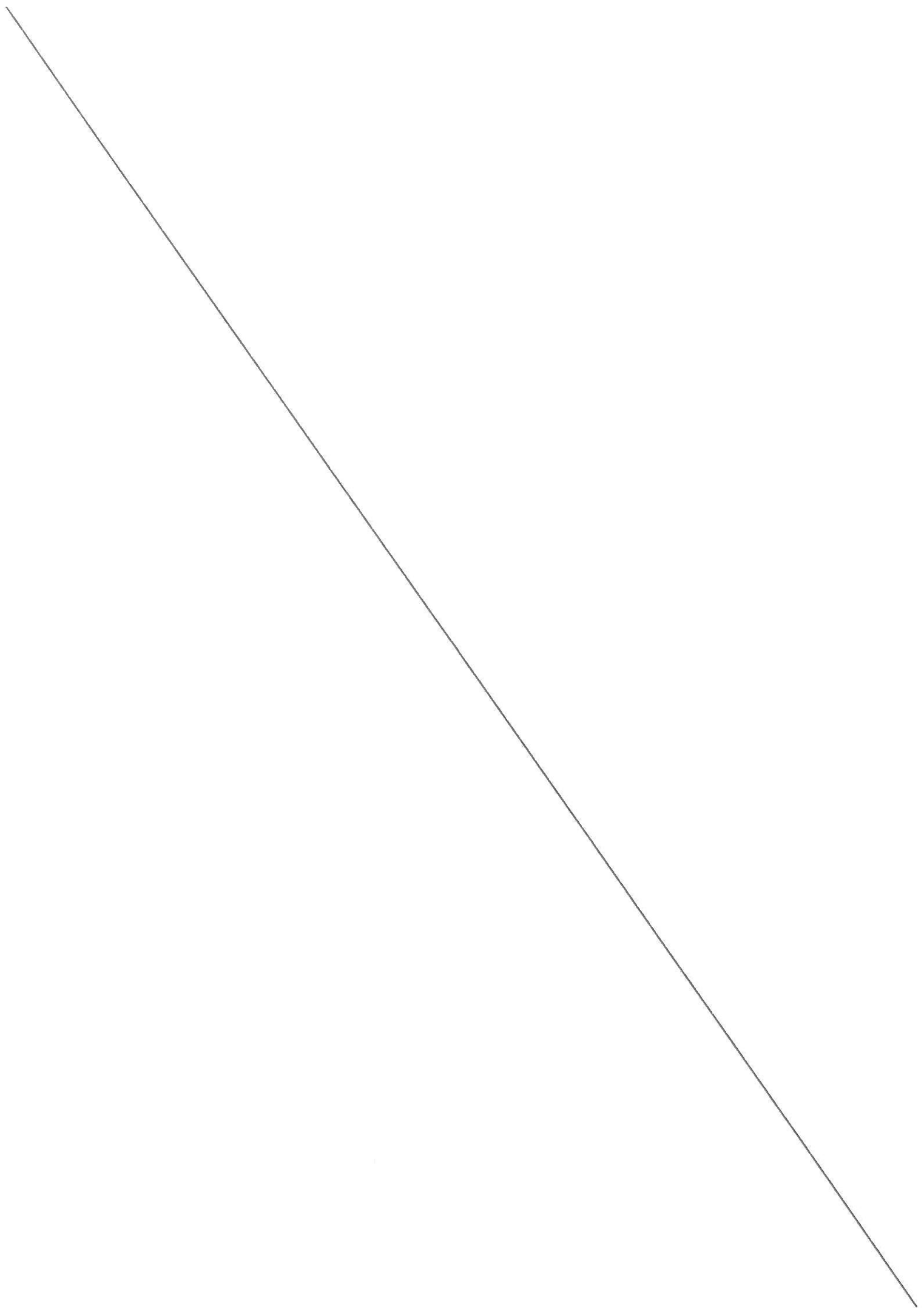
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-077

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2224-37)

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la loi N° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'intérêt de représenter la Communauté de communes de l'Ernée au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage pour échanger sur les besoins en aires d'accueil et terrains adaptés, les modalités de gestion et d'entretien, les évolutions du schéma départemental,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l' élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée à la Commission départementale consultative des gens du voyage : Sandrine CROTEAREAU-RAGARU

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

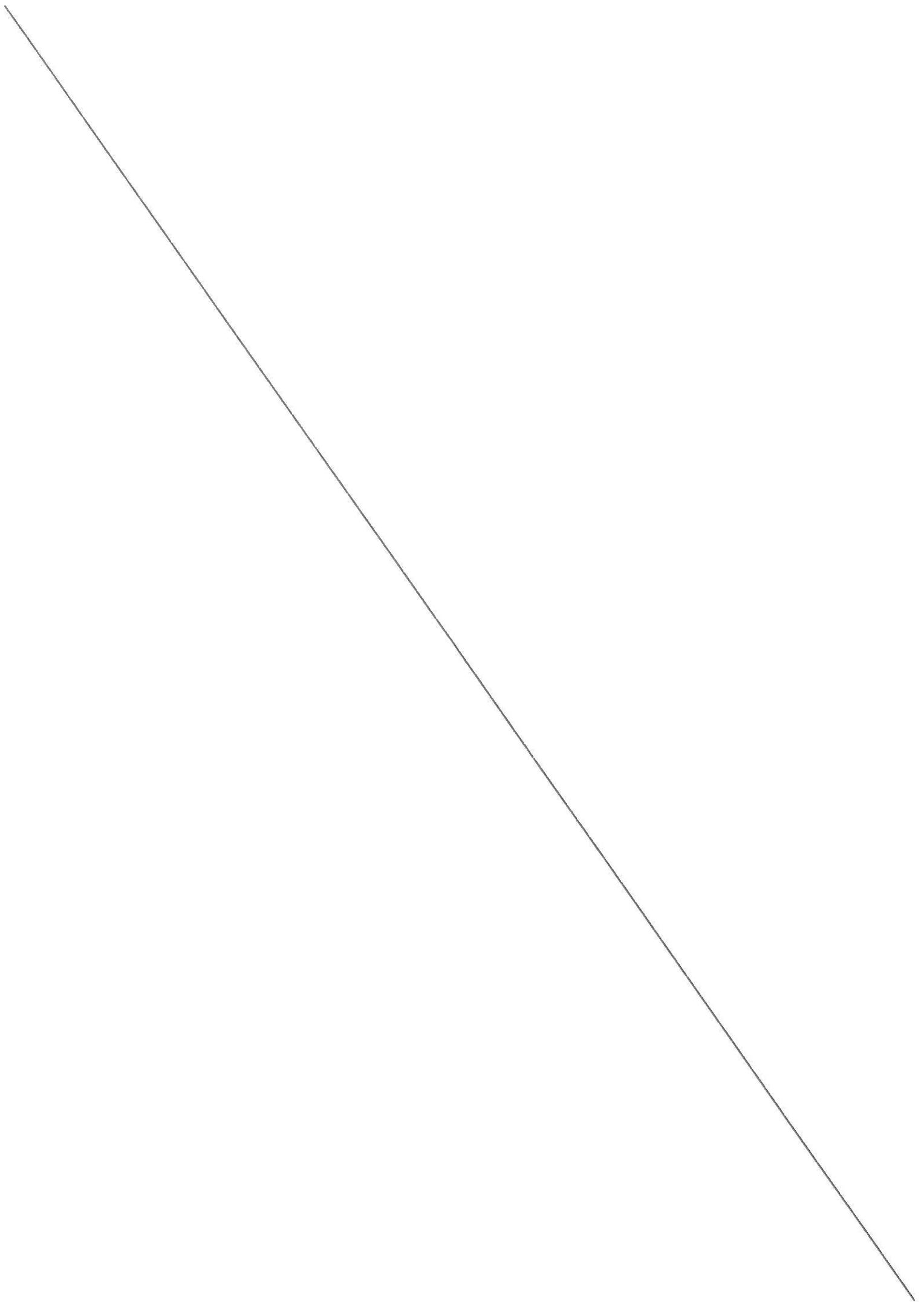
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-078

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ERNEE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-3,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDÉRANT que le Centre hospitalier d'Ernée est doté d'un Conseil de surveillance chargé de définir les orientations stratégiques et de contrôler la gestion de l'établissement

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales disposent de représentants au sein de cette instance,

CONSIDÉRANT, l'intérêt pour la Communauté de communes de l'Ernée de siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Ernée pour entretenir des relations partenariales constructives en matière de santé publique,

CONSIDÉRANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat l'élu suivant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Ernée : Gilles LIGOT.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

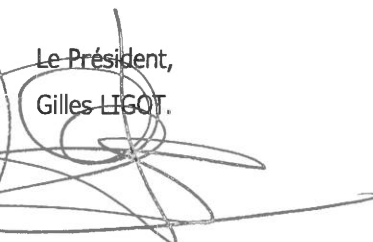
La Secrétaire de séance,

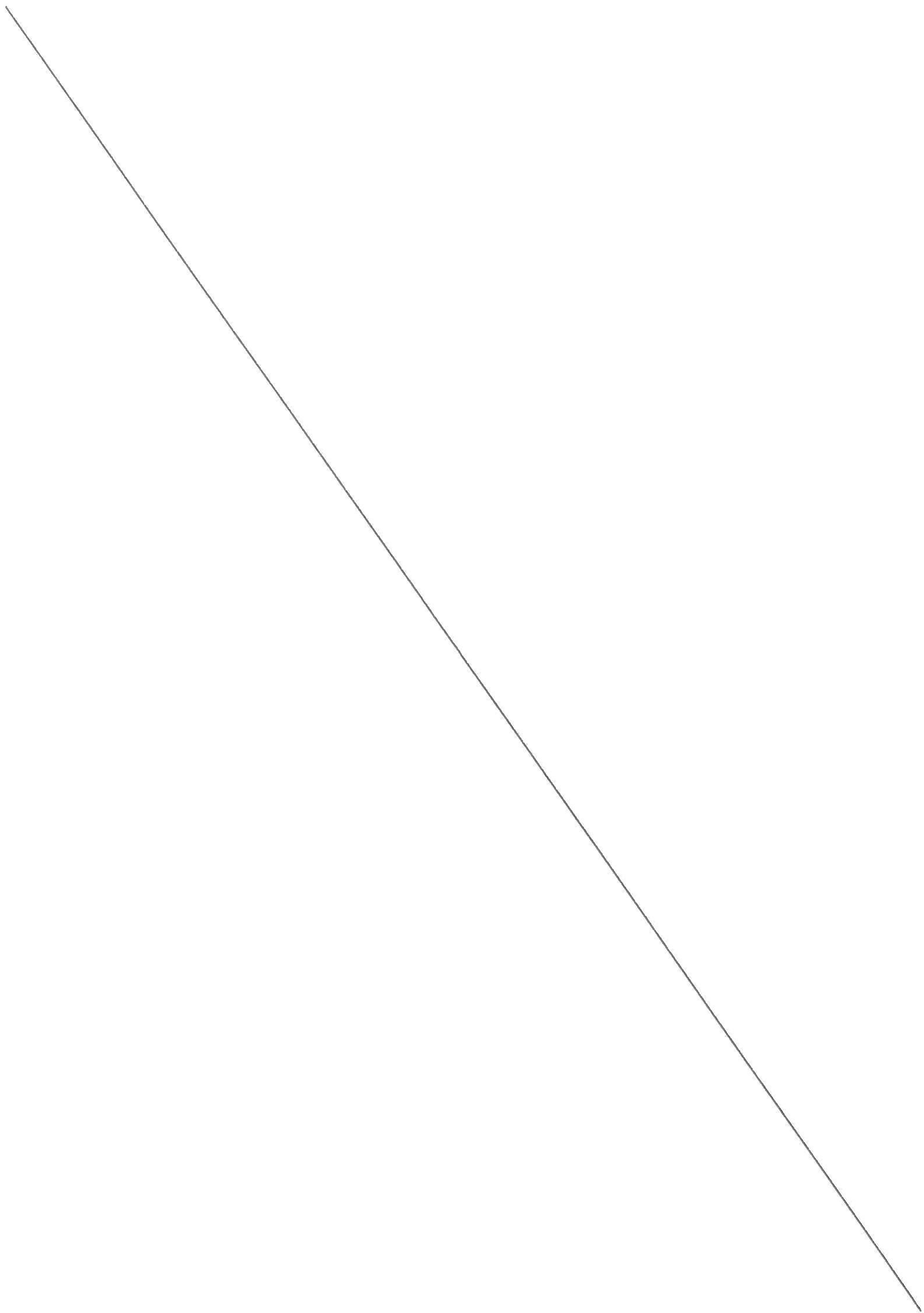
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-079

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'INSERTION POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT VALOREN'

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée, et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations », axe 6 « Lutter contre l'isolement des plus précaires et accompagner les publics fragiles dans une logique d'inclusion »

CONSIDERANT la demande adressée par Valoren' de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de siéger pour la durée de la nouvelle mandature

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat les élus suivants pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil d'administration de l'Association Valoren' :

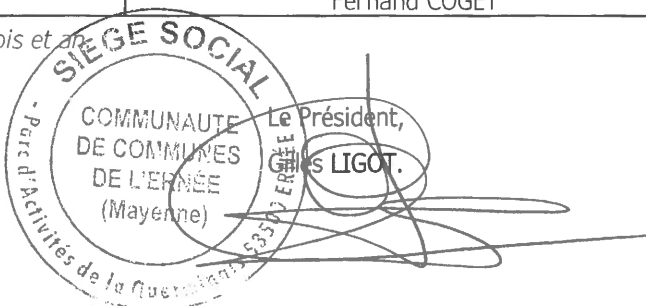
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gervais HAMEAU	Stéphane BIGOT
Serge DESHAYES	Fernand COGET

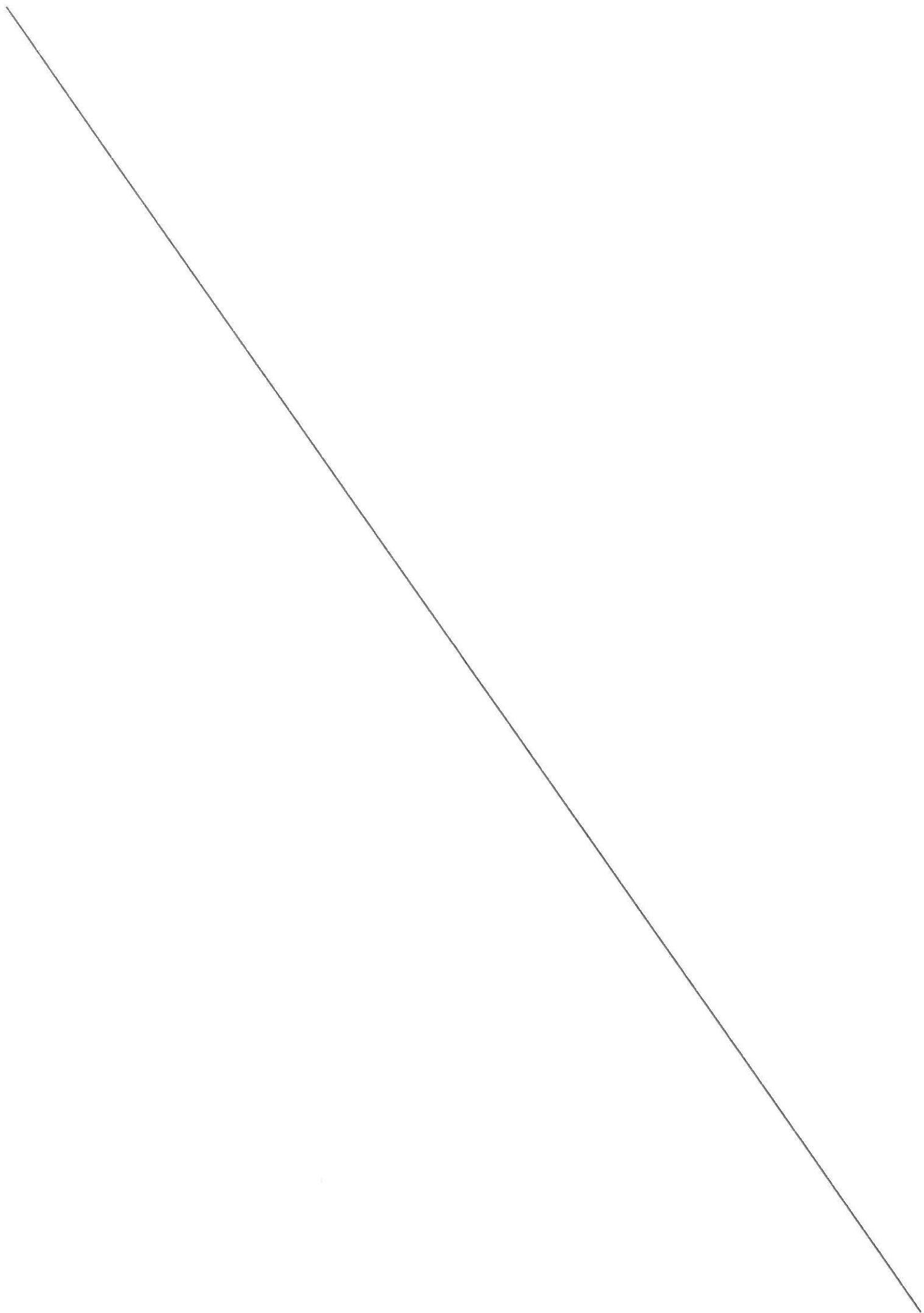
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-080

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) MAYENNE TRES HAUT DEBIT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la demande adressée par le SMO Mayenne très haut débit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger pour la durée de la nouvelle mandature

CONSIDERANT la nouvelle mandature à compter du 14 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée de la mandature les représentants suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Thierry CHRETIEN	Matthieu GAUTIER

→ **CHARGE** monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

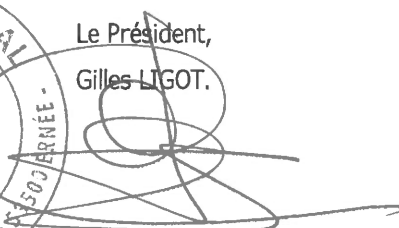
Pour extrait conforme,

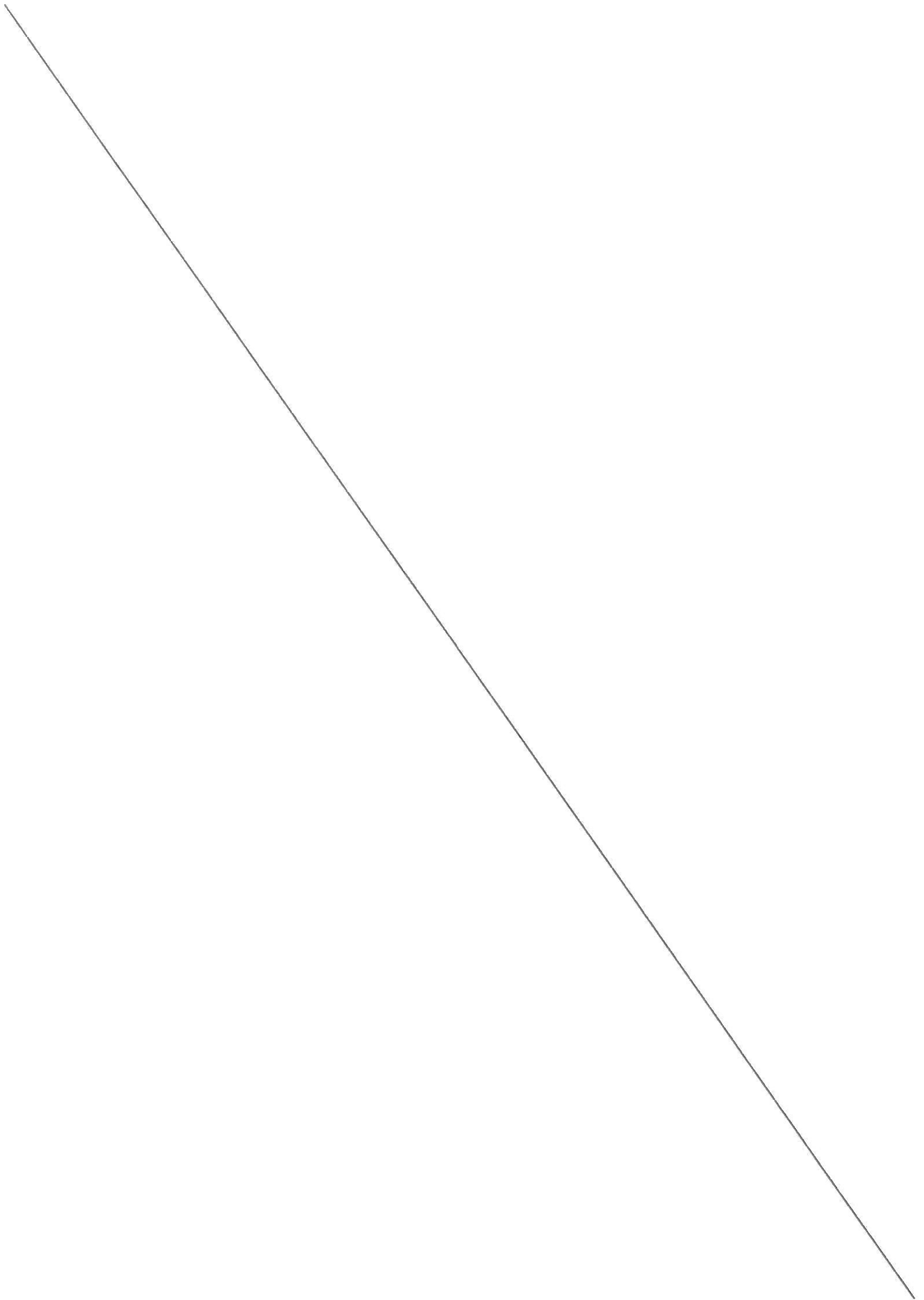
La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026 DL-2026-081

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : DEFINITION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la loi 2025-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'article 1609 nomies C du code général des impôts,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **FIXE** la composition de la CLECT à 16 membres, répartis comme suit :

Commune	Nombre de représentants
Andouillé	1
La Baconnière	1
La Bigottière	1
Chailland	1
La Croixille	1
Ernée	2
Juvigné	1
Larchamp	1
Montenay	1
La Pellerine	1
St Denis-de-Gastines	1
St Germain-le-Guillaume	1
St Hilaire-du-Maine	1
St Pierre-des-Landes	1
Vautorte	1

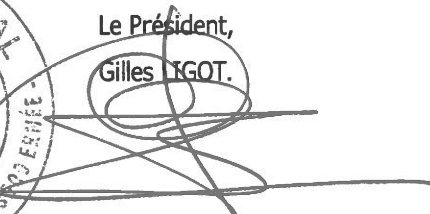
→ **PREND ACTE** que le Conseil Municipal de chaque commune procédera à la désignation, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT, conformément à la répartition fixée ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles YGOT.



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-082

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **DECIDE** la création d'une Commission d'Appel d'Offres,

→ **VALIDE**, en plus de la présence du Président ou de son représentant, la composition suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Matthieu GAUTIER Aude ROBY Régis BRAULT Thierry CHRETIEN David BESNEUX	Gervais HAMEAU Claude TARLEVE Claudine DAUGUET Bruno ROULAND Fernand COGET

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

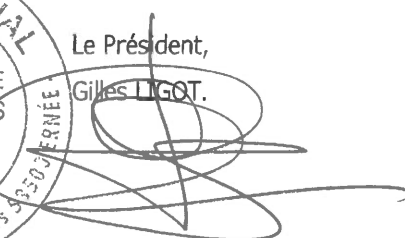
La Secrétaire de séance,

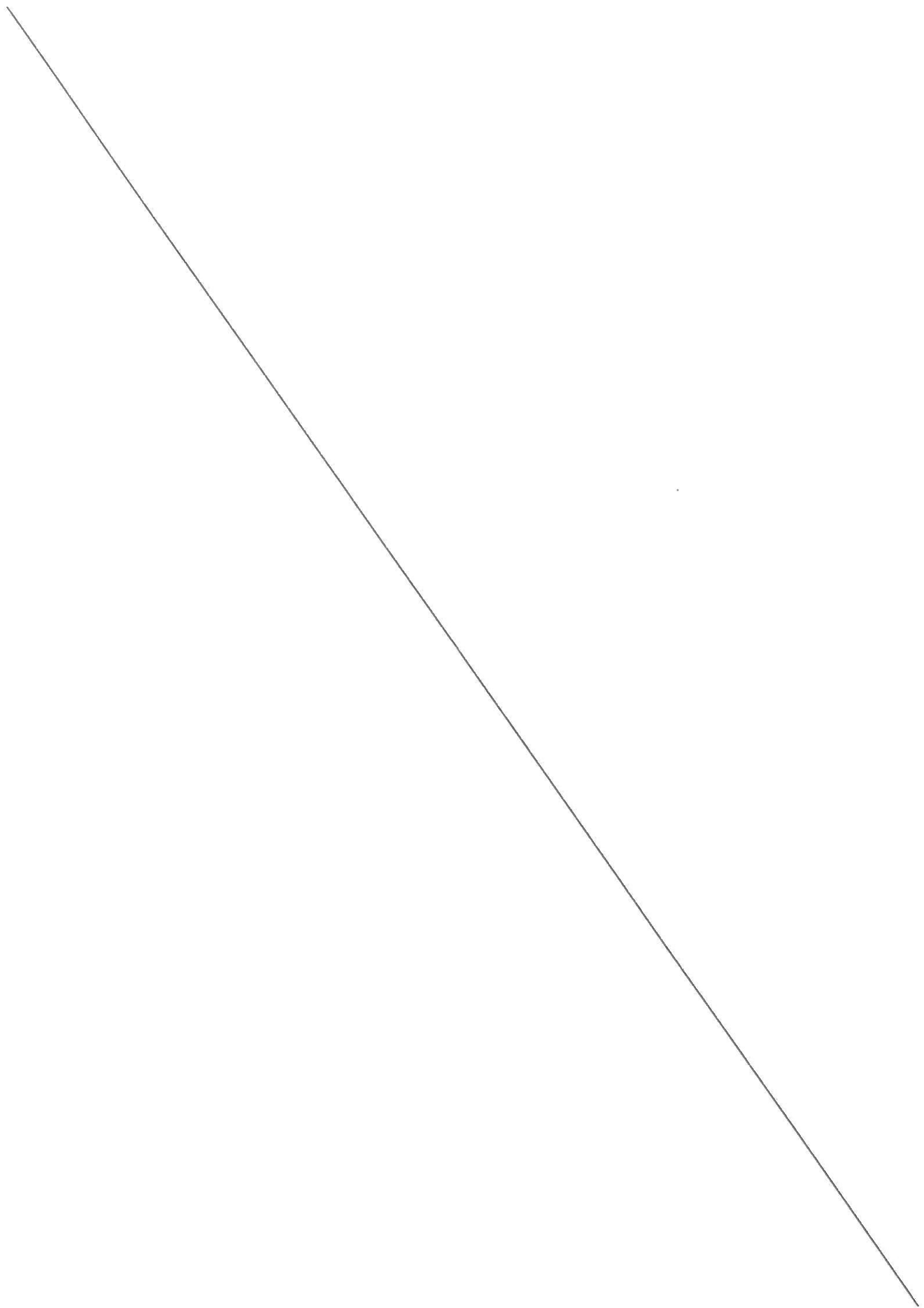
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-083

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour les budgets préalablement gérés selon la nomenclature M14,

VU l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités précisant que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 à l'exception des communes et des groupements de communes de moins de 3 500 habitants,

VU l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales qui impose, en lien avec la mise en œuvre de la M57, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT le renouvellement de l'assemblée délibérante en date du 14 avril 2026,

CONSIDERANT le projet de règlement budgétaire et financier présenté,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **ADOpte** le nouveau règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes de l'Ernée, joint en annexe, avec effet au 12 mai 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

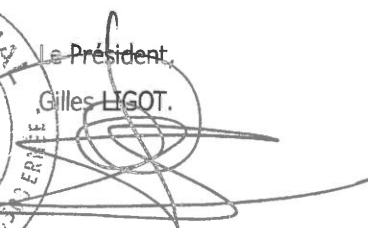
La Secrétaire de séance,

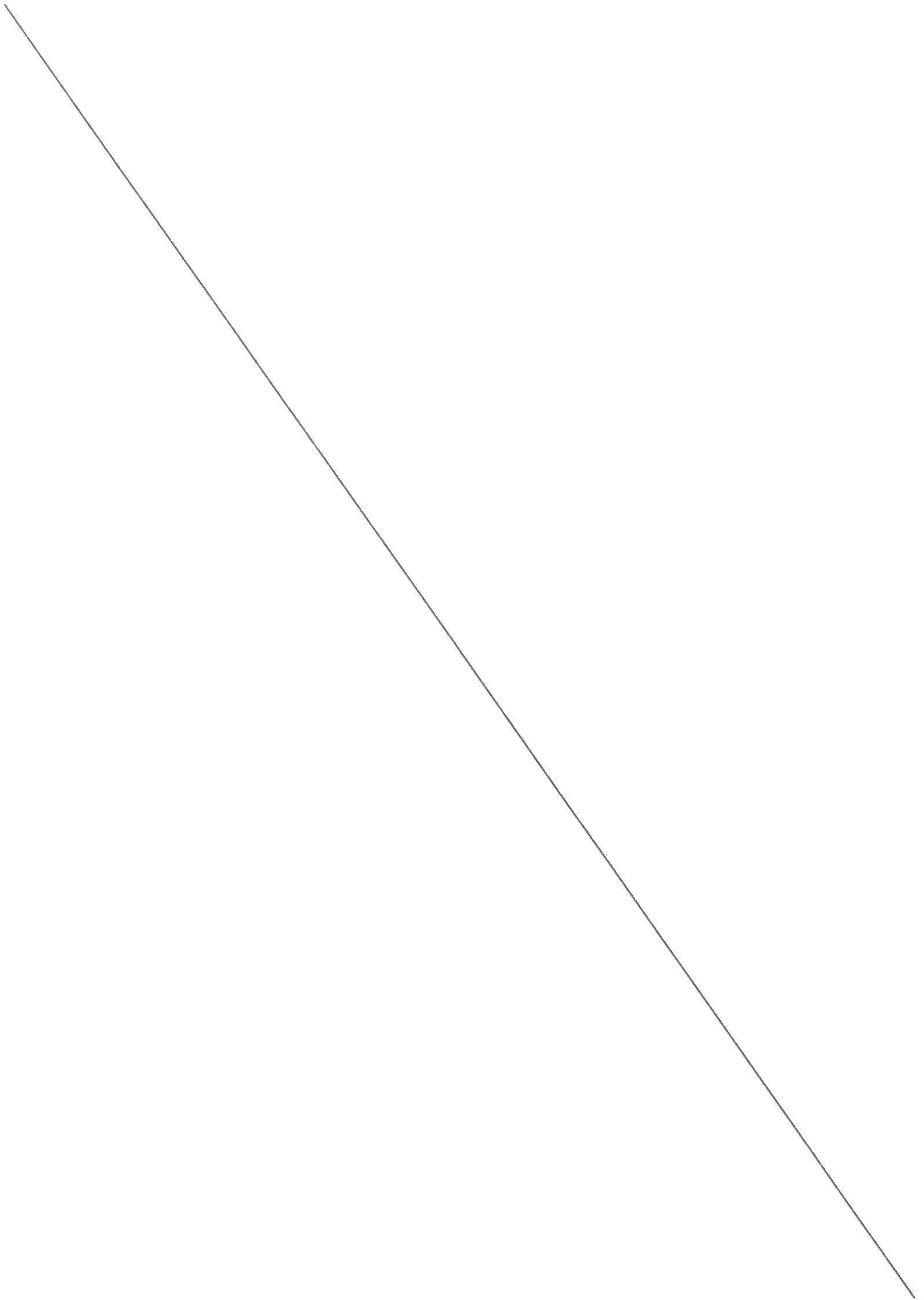
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 12 mai 2026
DL-2026-084

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE COHESION SOCIALE : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER FRANCE SERVICES EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le développement des actions proposées par France Services au sein du pôle « cohésion sociale », sur une période donnée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de conseiller France services, pour la période du 4/05/2026 au 31/12/2026, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet : 11 heures par semaine
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Si, pendant sa période d'emploi dans la collectivité, l'agent n'a pu solder tout ou partie de ses droits à congés acquis, conformément à l'arrêté du 21 juin 2025 relatif « aux modalités d'assiette et de calcul de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris en fin de relation de travail dans la fonction publique territoriale », il pourra bénéficier d'une indemnité compensatrice de congés payés.
- L'agent contractuel aura la charge du développement d'ateliers et de nouveaux partenariats avec les services RH des entreprises et de la mise en place d'actions collectives.

→ CHARGE monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,


La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-085

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DIRECTION SERVICES A LA POPULATION : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHARGE
DE MISSION "GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DOCUMENTAIRE DU RESEAU LECTURE" -
CONTRAT DE PROJET

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-24,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre la politique documentaire du réseau lecture de l'Ernée et de coordonner le service commun dans le cadre des orientations du PCT 2023-2028 de la Communauté de communes,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission « gestion et accompagnement documentaire du réseau de lecture », à compter du 1/06/2026, selon les conditions suivantes :

- Temps complet

- Grade de recrutement : filière culturelle, catégorie B, cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

- Le contrat prendra la forme d'un contrat de projet conclu sur la base de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique. Il sera conclu pour une période de 18 mois et pourra être renouvelé si la mission n'est pas finalisée au terme du contrat initial (dans la limite de 6 ans).

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent

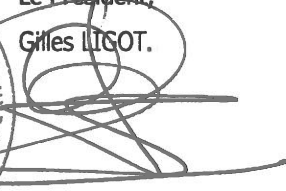
→**CHARGE** monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 12 mai 2026
DL-2026-086

Date de convocation : 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

Le douze mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS – POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs à savoir le poste de responsable du service administratif au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** la modification du poste de responsable du service administratif au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, à compter du 1/06/2026, dans les conditions suivantes :

- Temps complet
- Grades de recrutement :
 - Filière administrative, catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
 - Filière administrative, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints administratifs,
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Mme Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.

